

CONVENTION DE CATÉGORIE D
(pour les services thématiques à vocation nationale)

Titulaire : **Association Comité de défense des auditeurs de
Radio Solidarité (CDARS)**

Service : **Radio Courtoisie**

Convention : 6 septembre 2023

CONVENTION DE CATÉGORIE D

pour les services thématiques à vocation nationale

Entre, d'une part, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), représentée par son président, et, d'autre part, l'association Comité de défense des auditeurs de Radio Solidarité (C.D.A.R.S.), déclarée en préfecture sous le numéro W751075025 le 12 décembre 1985,

ci-après dénommée le titulaire, représentée par Jimi PIRSON, son président,

il a été convenu ce qui suit :

1^{ÈRE} PARTIE : OBJET DE LA CONVENTION, PRÉSENTATION DU TITULAIRE ET IDENTIFICATION DU SERVICE

Article 1-1 : objet de la convention

La présente convention, composée des articles 1-1 à 5-2 et des annexes I à IV, a pour objet, en application de l'article 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, de fixer les règles particulières applicables au service pour l'exploitation duquel l'autorisation est délivrée et les prérogatives dont dispose l'Arcom pour assurer le respect de ses obligations par le titulaire de l'autorisation.

Le titulaire de l'autorisation est le seul responsable du programme diffusé sur son antenne, quelles que soient les modalités de sa fabrication.

Article 1-2 : titulaire de l'autorisation

L'annexe I décrit le titulaire.

Le titulaire indique en **annexe I** :

- l'adresse du siège social, le nom et le prénom du représentant légal (président ou gérant) ainsi que du directeur de la publication au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 ;
- **pour une association**, le nom, le prénom, l'adresse et la fonction des membres du bureau ;
- **pour une société**, le montant et la composition du capital en précisant, le cas échéant :
 - o le pourcentage des droits de vote ;
 - o la composition du capital de la société qui contrôle la société titulaire, au sens du 2° de l'article 41-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que la composition de ses organes dirigeants et de ses actifs.

Le titulaire de l'autorisation s'engage sur l'honneur à respecter les règles de nationalité fixées par l'article 40 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Le titulaire de l'autorisation s'engage sur l'honneur à ne pas enfreindre les dispositions des articles 39, 41, 41-1, 41-2, 41-3 et 41-4 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée limitant les concentrations dans le secteur de la communication audiovisuelle.

Le titulaire s'engage à fournir, par courrier recommandé et sur simple demande, tout document permettant à l'Arcom d'apprécier sa situation au regard des articles susmentionnés de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Article 1-3 : identification du service

La station s'identifie à l'antenne par l'annonce de son nom au moins quatre fois par heure.

Le nom de la station est : **Radio Courtoisie**

Tout changement du nom de la station doit recevoir l'agrément préalable de l'Arcom.

2^{ÈME} PARTIE : OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

Article 2-1 : principe général

Le titulaire est responsable du contenu des émissions qu'il programme.

Dans le respect des principes constitutionnels de liberté d'expression et de communication ainsi que de l'indépendance éditoriale du titulaire, celui-ci veille au respect des principes énoncés aux articles suivants.

Pour l'appréciation du respect de ces stipulations, l'Arcom tient compte du genre du programme concerné.

Article 2-2 : honnêteté et indépendance de l'information et des programmes

L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes.

Le titulaire s'engage à respecter la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent et, le cas échéant, tout autre acte de l'Arcom qui la modifie ou s'y substitue.

Dans les émissions qui ne sont ni d'information ni ne concourent à celle-ci, et sous réserve de la caricature ou du pastiche clairement présentés comme tels au public, l'utilisation de procédés permettant de modifier le sens ou le contenu des propos ou des sons ne peut déformer le sens ou le contenu initial des propos ou des sons recueillis, ni abuser le public.

Article 2-3 : pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion

Le titulaire assure le pluralisme des courants de pensée et d'opinion, notamment dans le cadre des recommandations et délibérations formulées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et l'Arcom.

Le titulaire transmet à la demande de l'Arcom, pour la période qu'elle lui indique, le relevé des temps d'intervention des personnalités politiques.

Article 2-4 : vie publique

Le titulaire veille dans son programme :

- à ne pas inciter à des pratiques ou comportements délinquants ou inciviques ;
- à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- à ne pas encourager des comportements discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, de leur particulière vulnérabilité, apparente ou connue de l'auteur de ces comportements, résultant de leur situation économique ou de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ;
- à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République.

Article 2-5 : droit d'opposition et charte déontologique

Le titulaire garantit le respect de l'article 2 bis de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse.

À cet effet, il s'assure que les journalistes qu'il emploie puissent exercer librement le droit d'opposition mentionné au premier alinéa de cet article.

Le titulaire transmet à l'Arcom la charte déontologique mentionnée à l'article 2 bis de la loi du 29 juillet 1881 modifiée et ses éventuels avenants dès leur signature.

Article 2-6 : droits de la personne

La dignité de la personne humaine constitue l'une des composantes de l'ordre public. Il ne saurait y être dérogé par des conventions particulières même si le consentement est exprimé par la personne intéressée. Le titulaire s'engage à ce qu'aucune émission ne porte atteinte à la dignité de la personne humaine. Il respecte les droits de la personne relatifs à sa vie privée, son honneur et sa réputation tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence. Il veille en particulier :

- à ce qu'il soit fait preuve de retenue dans la diffusion de témoignages susceptibles d'humilier les personnes ;
- à éviter la complaisance dans l'évocation de la souffrance humaine, ainsi que tout traitement avilissant l'individu ou le rabaisant au rang d'objet ;
- à ce que le témoignage de personnes sur des faits relevant de leur vie privée ne soit recueilli qu'avec leur consentement éclairé ;
- à ne pas mettre en avant de manière excessive l'esprit d'exclusion, ni encourager des propos diffamatoires ou injurieux à l'encontre des auditeurs ;

- à ce que la participation de non-professionnels à des débats, à des émissions interactives, à des émissions de jeu ou de divertissement ne s'accompagne d'aucune renonciation de leur part, à titre irrévocable ou pour une durée indéterminée, à leurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'intimité de la vie privée et le droit d'exercer un recours en cas de préjudice.

Article 2-7 : droits des participants à des émissions

Dès lors qu'un auditeur n'a pas donné son accord exprès pour dévoiler son identité et s'exprimer sur sa vie personnelle, il est interdit à l'animateur de donner des indications susceptibles d'identifier cette personne, notamment le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, un signe caractéristique, ou de divulguer des éléments personnels dont il aurait pu avoir connaissance. L'animateur veille également à ce que les propos tenus à l'antenne ne soient pas de nature à rendre possible l'identification de tiers.

Les auditeurs, avant de passer à l'antenne, reçoivent les mêmes consignes. Dans le cas où ils les outrepasseraient, l'animateur doit immédiatement les interrompre.

Article 2-8 : droits des intervenants à l'antenne

Les personnes intervenant à l'antenne sont informées, dans la mesure du possible, du nom et du sujet de l'émission pour laquelle elles sont sollicitées.

Article 2-9 : témoignage de mineurs

Le titulaire s'assure que, lorsqu'un mineur intervient à l'antenne, l'animateur de l'émission veille à ne pas heurter, par ses propos, sa sensibilité.

Article 2-10 : maîtrise de l'antenne

Le titulaire met en œuvre les procédures nécessaires pour assurer, y compris dans le cadre des interventions des auditeurs, la maîtrise de l'antenne et le respect des principes définis aux articles 2-2 à 2-9.

Il s'engage à communiquer à la demande de l'Arcom une description précise des procédures prévues à l'alinéa précédent.

Article 2-11 : information des producteurs

Le titulaire informe les producteurs et les fournisseurs de programmes, à l'occasion des accords qu'il négocie avec eux, des stipulations des articles 2-4 à 2-10 de la convention en vue d'en assurer le respect.

Article 2-12 : protection de l'enfance et de l'adolescence

Le titulaire veille à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation de ses émissions, conformément à la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 février 2004 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence à l'antenne des services de radiodiffusion sonore, et, le cas échéant, tout autre acte de l'Arcom qui la modifie ou s'y substitue.

3^{ÈME} PARTIE : CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME ET DES DONNÉES ASSOCIÉES

Article 3-1 : nature et durée du programme

Le titulaire s'engage à réaliser le programme décrit en annexe II.

Le titulaire indique en **annexe II**, de la façon la plus précise possible, les caractéristiques de sa programmation. Il définit le format de la station : public visé (âge), type de musique diffusée, nature et durée des émissions non musicales ainsi que la part du temps d'antenne consacrée à l'information. À titre indicatif, il joint une grille des programmes où le contenu de chaque émission, y compris musicale, est détaillé.

Il informe préalablement l'Arcom de tout changement significatif quant aux caractéristiques et à la composition du programme.

Article 3-2 : programmation musicale et chanson d'expression française

Le titulaire s'engage à respecter les dispositions relatives à la diffusion des chansons d'expression française définies à l'annexe III. Pour les radios dont le programme est majoritairement musical, le titulaire précise le format de sa programmation musicale à l'annexe III bis.

Le titulaire s'engage à respecter les dispositions de la délibération n° 2021-103 adoptée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 8 décembre 2021, pour l'application des dispositions législatives relatives à la proportion d'œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France, et le cas échéant tout autre acte de l'Arcom qui la modifie ou s'y substitue.

Article 3-3 : publicité

Le titulaire s'engage à respecter les modalités de diffusion des messages publicitaires définis à l'annexe IV.

Le titulaire s'engage à respecter le décret n° 87-239 du 6 avril 1987 fixant le régime applicable à la publicité et au parrainage.

Il veille à ce que les messages publicitaires soient clairement annoncés et identifiés comme tels. À cette fin, l'ensemble des séquences publicitaires sont précédées et closes par des indicatifs sonores aisément identifiables par les auditeurs ou par des annonces d'animation appropriées.

Les émissions ne doivent pas inciter à l'achat ou à la location de produits ou services par l'intermédiaire de toute personne s'exprimant à l'antenne, et ne peuvent en particulier comporter des références promotionnelles spécifiques à ces produits ou services.

Lorsqu'elles sont parrainées par un tiers, les émissions ne doivent pas inciter à l'achat ou à la location des produits ou services émanant du tiers.

Toute référence sur l'antenne à des services téléphoniques ou SMS surtaxés, y compris ceux du titulaire, doit faire état du prix à payer pour leur utilisation. Toutefois, pour les services téléphoniques surtaxés, sous réserve du respect des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2009 relatif à l'information sur les prix des appels téléphoniques aux services à valeur ajoutée et à condition que le titulaire diffuse des messages pré-enregistrés précisant le prix à payer pour leur utilisation, les renvois effectués en direct et en dehors des écrans publicitaires peuvent ne pas mentionner le prix à payer pour leur utilisation. Ces messages pré-enregistrés doivent être diffusés dès la

première incitation à appeler un service téléphonique surtaxé, puis à un rythme régulier au cours de l'émission.

Les modalités d'insertion des messages publicitaires dans les programmes sont décrites en annexe IV. Le temps maximal consacré à la publicité y est clairement mentionné.

Article 3-4 : caractéristiques des données associées

Les données associées destinées à enrichir ou à compléter les programmes du service de radio autorisé à être diffusé par voie hertzienne terrestre en mode numérique sont, le cas échéant, décrites aux annexes II c) et IV c) de la présente convention.

4^{ÈME} PARTIE : CONTRÔLE ET PÉNALITÉS CONTRACTUELLES

I – CONTRÔLE

Article 4-1-1 : informations à transmettre

Le titulaire est tenu de communiquer à l'Arcom, à la demande de cette dernière, toutes les informations lui permettant d'exercer le contrôle du respect des obligations qui lui sont imposées.

En particulier, il lui communique à sa demande :

- l'étendue des zones dans lesquelles est diffusé le service ainsi que la population recensée dans ces zones,
- l'état des participations, même minoritaires, qu'il possède dans d'autres entreprises audiovisuelles ou de presse,
- l'état des contrats de fourniture de programme et/ou de franchise, en cours de validité, conclus avec d'autres titulaires d'autorisation, ainsi que la population recensée dans les zones de diffusion des services franchisés.

Le titulaire communique à l'Arcom, avant le 31 juillet de chaque année, un rapport sur les conditions d'exécution de ses obligations au cours de l'année précédente, accompagné des comptes de bilan et de résultat du dernier exercice clos, certifiés conformes par un expert-comptable, un comptable agréé ou un organisme de gestion agréé par l'administration fiscale.

À la demande de l'Arcom, le titulaire lui adresse une déclaration portant sur les diffusions, aux heures d'écoute significative telles que définies par la délibération n° 2021-103 adoptée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 8 décembre 2021, pour l'application des dispositions législatives relatives à la proportion d'œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France, et le cas échéant tout autre acte qui la modifie ou s'y substitue, pour chacun des mois demandés par l'Arcom, dans la limite des 12 derniers mois écoulés, en indiquant :

- **pour les radios ayant choisi le régime général**, le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française ainsi que le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ;

- **pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical**, le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française ainsi que le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française provenant de nouvelles productions ;
- **pour les radios spécialisées dans la promotion des jeunes talents**, le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française ainsi que le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française provenant de nouveaux talents ;
- **pour les radios spécialisées dans la découverte musicale :**
 - le nombre de titres différents diffusés,
 - le nombre de diffusions de nouvelles productions francophones,
 - le nombre de diffusions de nouvelles productions non francophones ou instrumentales,
 - le nombre maximum de diffusions d'un même titre,
 - le nombre de diffusions de chansons en langue française provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ;
- **pour les radios relevant des premier et quatrième alinéas du 2° bis de l'article 28 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et bénéficiant de la diminution de la proportion minimale de titres francophones :**
 - le taux de nouvelles productions ;
 - le nombre de rediffusions d'un même titre ;
 - le nombre de titres et d'artistes diffusés ;
 - la proportion de diffusions de titres provenant de trois producteurs distincts, d'une part, et la proportion de diffusion de titres provenant d'un seul producteur de phonogrammes, d'autre part.
- quelles que soient les obligations de diffusions de chansons d'expression française, le cumul des diffusions des dix œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France les plus diffusées au cours de chaque mois demandé et le nombre total de diffusions de chansons.

Le titulaire informe l'Arcom, par lettre recommandée avec avis de réception, de tout changement d'adresse de son siège social ou de ses installations.

Il s'engage à s'acquitter des obligations légales relatives au règlement des droits d'auteurs et des droits voisins. Il fournit à l'Arcom, à la demande de celle-ci, tout document y afférent.

Article 4-1-2 : contrôle des programmes et de la publicité

Le titulaire est tenu de conserver pendant un mois un enregistrement de la totalité des programmes qu'il diffuse sur son antenne, ainsi que le conducteur correspondant.

Sur demande de l'Arcom, il fournit dans les huit jours copie des éléments demandés.

L'enregistrement est réalisé sur support cédérom au format Real Audio ou sur fichier au format MP 3.

L'Arcom peut à tout moment vérifier la conformité des émissions aux obligations résultant des textes législatifs et réglementaires, de la décision d'autorisation et de la présente convention.

Le titulaire est soumis en particulier au contrôle prévu à l'article 14 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée.

Article 4-1-3 : évolution des données de l'autorisation

Pour autant qu'il soit à même d'en avoir connaissance, le titulaire est tenu d'informer préalablement l'Arcom, dans un délai permettant à celle-ci d'exercer ses responsabilités, de toute modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation a été délivrée, notamment en ce qui concerne la structure du capital, les mandataires sociaux, le format et les caractéristiques de sa programmation tels qu'elles sont définies à l'article 3-1 et à l'annexe II.

Article 4-1-4 : cessation de paiement, redressement et liquidation judiciaires

Le titulaire informe immédiatement l'Arcom de la déclaration de cessation de paiement qu'il a déposée au greffe du tribunal ainsi que de l'ouverture de toute procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

Article 4-1-5 : caractéristiques techniques d'émission

Le titulaire s'engage à ce que les caractéristiques techniques d'utilisation du matériel d'émission soient conformes à l'autorisation.

Il s'engage à n'utiliser que des liaisons autorisées.

Il se soumet à tout contrôle de l'Arcom ou du comité territorial de l'audiovisuel, sur les conditions techniques de diffusion du service.

Il s'engage à assurer l'accès aux installations de diffusion des agents de l'Arcom ou d'un organisme mandaté par l'Arcom.

En cas de gênes causées par les installations de diffusion du titulaire, à un moment quelconque de l'exploitation, l'Arcom se réserve le droit d'imposer toute modification technique nécessaire pour les supprimer. Ces modifications peuvent notamment concerner la hauteur du pylône et des antennes, le diagramme de rayonnement dans un plan vertical et horizontal, la réduction de la puissance apparente rayonnée (PAR) ou le changement du site d'émission.

Toute modification des caractéristiques d'émission est soumise à l'agrément préalable de l'Arcom, par l'intermédiaire du comité territorial de l'audiovisuel.

L'Arcom peut s'opposer à ces modifications. Son accord doit être exprès.

Article 4-1-6 : éléments de mesure

Afin de permettre une mesure facile et rapide de la puissance incidente, chaque émetteur utilisé par le titulaire peut être équipé d'une sonde de mesures à la sortie du dispositif d'émission HF, au niveau de la transition entre l'étage final de puissance et le feeder d'alimentation des antennes d'émission.

Cette sonde est équipée, sur sa sortie dérivative, d'une prise de type N ou BNC et a un coefficient d'atténuation sur cette sortie de mesure de -40 à -50 dB.

Une première mesure d'étalonnage de cette sonde est effectuée en coopération entre les techniciens de l'Arcom et ceux du titulaire en plaçant un wattmètre et une charge à la place du système d'antennes.

Les mesures suivantes sont effectuées en puissance sur la sonde à l'aide d'un wattmètre.

Si ses émetteurs ne sont pas équipés d'un tel dispositif, le titulaire s'engage à accepter toute coupure des émissions qui serait rendue nécessaire, dans le strict cadre des mesures de contrôle réalisées en coopération avec les techniciens de l'Arcom.

Article 4-1-7 : règles d'usage de la ressource radioélectrique dans le cas d'une diffusion en mode numérique terrestre

L'éditeur ne peut, sauf autorisation spécifique, utiliser les ressources en fréquences qui lui sont attribuées pour un usage autre que celui qui est prévu dans la présente convention.

Les caractéristiques des signaux diffusés par l'éditeur sont conformes à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif à la radio diffusée en mode numérique par voie hertzienne terrestre ou par voie satellitaire en bande L ou en bande S fixant les caractéristiques des signaux émis, ainsi que ses modifications ultérieures) et au document établissant les services et le profil de signalisation pour la diffusion de la radio numérique. Ce document est publié sur le site internet de l'Arcom.

L'éditeur veille à ce que le ou les opérateurs de multiplex, chargés de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion auprès du public de ses programmes, communiquent régulièrement à l'Arcom les éléments permettant à ce dernier de constater le bon usage de la ressource attribuée, notamment les identifications et débits des différents flux diffusés.

Article 4-1-8 : conventions conclues avec l'opérateur de multiplex

L'éditeur communique à l'Arcom, à titre confidentiel, les conventions conclues avec la ou les sociétés chargées de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion du service auprès du public.

II – PÉNALITÉS CONTRACTUELLES

Article 4-2-1 : mise en demeure

L'Arcom peut mettre en demeure le titulaire de respecter les obligations qui lui sont imposées par la décision d'autorisation ou les stipulations figurant dans la convention ou ses avenants qui pourraient lui être annexés. Il rend publique cette mise en demeure.

Article 4-2-2 : sanctions

Sans préjudice des sanctions prévues aux articles 42-1 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, l'Arcom peut, en cas de non-respect des obligations qui sont imposées par la décision d'autorisation ou de l'une des stipulations de la convention ou de ses avenants qui pourraient lui être annexés, prononcer contre le titulaire une des sanctions suivantes compte tenu de la gravité du manquement et après mise en demeure :

- 1°) la suspension de l'édition, de la diffusion, de la distribution du service, d'une catégorie de programme, d'une partie de programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires pour un mois au plus ;
- 2°) la réduction de la durée de l'autorisation d'usage de fréquences dans la limite d'une année ;
- 3°) une sanction pécuniaire, dont le montant ne peut dépasser le plafond prévu à l'article 42-2 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

En cas de nouvelle violation d'une stipulation de la présente convention ou ses avenants qui pourraient lui être annexés, ayant donné lieu au prononcé d'une sanction, l'Arcom peut infliger une sanction pécuniaire dont le montant ne peut dépasser le plafond fixé en cas de récidive par l'article 42-2 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Article 4-2-3 : insertion d'un communiqué

Dans les cas de manquement aux obligations qui lui sont imposées par la décision d'autorisation ou aux stipulations de la présente convention ou de ses avenants qui pourraient lui être annexés, l'Arcom peut ordonner l'insertion, dans les programmes du titulaire, d'un communiqué dont il fixe les termes et les conditions de diffusion.

Article 4-2-4 : procédure

Les pénalités contractuelles mentionnées aux articles 4-2-2 et 4-2-3 de la présente convention sont prononcées par l'Arcom dans le respect des garanties fixées par les articles 42 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

5^{ÈME} PARTIE : STIPULATIONS FINALES

Article 5-1 : modification

Aucune stipulation de la présente convention ne peut faire obstacle à ce que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur soient applicables au titulaire.

Toute modification législative ou réglementaire applicable au service donnera lieu à une révision de la convention en tant que de besoin.

Article 5-2 : communication

La convention est un document administratif dont toute personne peut demander copie au comité territorial de l'audiovisuel ou à l'Arcom, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Article 5-3 : entrée en vigueur

1 OCT. 2023

La présente convention entrera en vigueur à compter du
(champ complété par l'Arcom).

Elle annule et remplace toute convention conclue précédemment entre l'Arcom, le cas échéant par l'intermédiaire d'un comité territorial de l'audiovisuel, et le titulaire pour l'exploitation du service qui fait l'objet de la présente convention, quelle que soit la ressource radioélectrique exploitée ou quel que soit le mode de diffusion du service (analogique ou numérique).

Elle est conclue pour une durée indéterminée et s'applique à toute ressource radioélectrique sur laquelle le titulaire serait postérieurement autorisé par l'Arcom pour l'exploitation du même service.

Fait à Paris, le ⁽¹⁾ **6 SEP. 2023**

Pour le titulaire :

Le président,



Jimi PIRSON

Pour l'Arcom :

Le président,



Roch-Olivier MAISTRE

(1) À compléter par l'Arcom.

ANNEXE I

DESCRIPTION DU TITULAIRE

(cf. article 1-2)

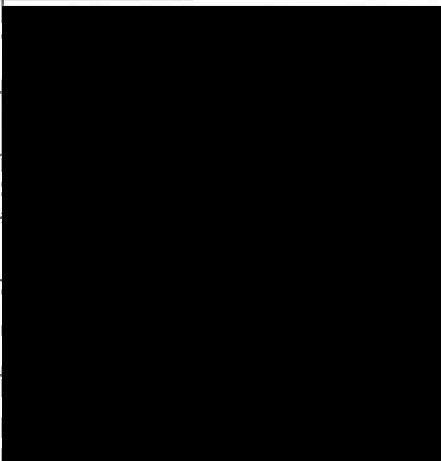
Nom du titulaire : Comité de défense des auditeurs de Radio Solidarité

Adresse du siège social : 61, boulevard Murat – 75016 PARIS

Fonction et nom du représentant légal, directeur de la publication : Jimi PIRSON, président

Pour une association :

Composition du bureau :

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Adresse
PIRSON	Jimi	Président	Journaliste Directeur de la communication	
SIMON	Patrick	Vice-président	Avocat	
CHARBY	Dominique	Trésorier	Chef d'entreprise	
COLLIN	Anne	Secrétaire	Professeur d'histoire	
D'ELLOY DE BONNINGHEN	Charles-Henri	Membre du conseil d'administration	Directeur de cabinet, essayiste	
DUNGHELOEFF	Christophe	Membre du conseil d'administration	Directeur de communication	

Date de la dernière modification : 1er août 2023

ANNEXE II

a) CARACTERISTIQUES DE LA PROGRAMMATION

(cf. article 3-1)

Le titulaire indique les caractéristiques de sa programmation, le format de la station, le public visé (âge) ainsi que la nature et la durée de ses émissions (musicales et non musicales). Il précise la part du temps d'antenne consacrée d'une part, à l'information, et d'autre part, à la diffusion de titres musicaux, entre 6 h 30 et 22 h 30 (durées minimum et maximum).

Radio Courtoisie, qui se définit comme « la radio du pays réel et de la francophonie », est particulièrement attentive à défendre et illustrer la langue française et propose de nombreuses émissions de haute qualité culturelle, où sont invitées les personnalités les plus éminentes. Elle contribue donc à « la défense et à l'illustration de la langue française », comme le veut l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986.

Radio Courtoisie se veut aussi « la radio de toutes les droites et de tous les talents ». Elle est un lieu où peuvent s'exprimer toutes les familles de droite française, tant sur le plan culturel que sur le plan politique, en raison de la grande variété de ses soixante-quinze patrons d'émission.

La nature et la durée des émissions composant la programmation de Radio Courtoisie sont décrites dans les documents ci-joints (grille des programmes et contenu des émissions).

Chaque jour, en semaine, Radio Courtoisie propose quatre ou cinq émissions parlées et quatre à cinq heures de musique :

- Ligne Droite, la matinale de Radio Courtoisie, de 7 h 00 à 10 h 00. A noter que cette émission a été créée en août 2021. Rediffusion partielle à 11 h 00 et 21 h 00. Durée : 3 heures
- Les Libres propos, de 10 h 00 à 11 h 00. Rediffusion le lendemain à 6 h 00 et à 14 h 00. Durée : 1 heure
- Le Libre Journal de midi, de 12 h 00 à 13 h 30. Rediffusion le lendemain à minuit et à 16 h 00. Durée : 1 h 30
- Le Libre Journal du soir, de 18 h 00 à 21 h 00. Rediffusion le surlendemain à 2 h 00 et à 7 h 30 (1ère partie uniquement). Durée : 3 heures.
- Le Libre Journal de la nuit, de 21 h 30 à 23 h 00. Rediffusion les vendredis, samedis et dimanches à la même heure. Durée : 1 h 30

Toutes ces émissions sont rediffusées une à trois fois (voir notre Programme des émissions).

Radio Courtoisie s'adresse à tous les âges et à toutes les catégories sociales. L'abondant courrier des auditeurs en témoigne.

Sur nos 168 heures de diffusion hebdomadaires (24 h x 7), nous diffusons 130,5 heures d'émissions parlées (soit environ 78 % du temps d'antenne), et 37,5 heures de musique (soit environ 22 % du temps d'antenne). Plus de la moitié du temps de parole, au moins 60 heures par semaine, est consacré à l'information. Nos « Libres Journaux » sont des « magazines » et nous faisons aussi place au « divertissement », en lui donnant une dimension culturelle, notamment avec nos émissions de poésie, de cinéma, sans oublier le « Libre Journal des collectionneurs » ou le « Libre Journal des cultures et de l'exploration ».

Les patrons des Libres journaux de Radio Courtoisie choisissent librement leurs sujets et leurs invités. Ils font des émissions très diverses. L'émission diffusée en direct le matin (« Les Livres du jour ») est essentiellement culturelle, mais les Libres Journaux de midi, du soir (à 18 heures) et de la nuit (à 21 h 30) traitent largement de sujets politiques et religieux.

b) GRILLE DES PROGRAMMES

(cf. article 3-1)

À titre indicatif, le titulaire joint une grille des programmes où le contenu de chaque émission, y compris musicale, est détaillé.

Voir documents joints

c) DESCRIPTION DES DONNEES ASSOCIEES HORS PUBLICITE

(cf. article 3-4)

Si le service de radio est autorisé par voie hertzienne terrestre en mode numérique, **le titulaire décrit les données associées** destinées à enrichir et à compléter le programme principal (contenu, durée, liens avec le programme de radio, etc.).

SANS OBJET

Radio Courtoisie – Grille de programme générale

Les émissions se succèdent selon un cycle de quatre semaines A, B, C et D

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
05:00	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	05:00
06:00	Jacques Lacant (archives) Pierre Dehaye (archives) Pierre Chauu (archives) Pierre Dehaye (archives)	Le monde de la philosophie Le français en partage Parole et pensée Français, mon beau souci	Mardis de la mémoire	Au fil des pages Voix au chapitre Au fil des pages Chroniques de la vie parisienne	Art et affinités Anthologie de la création Art et affinités Culture et éducation	Florilège des arts Poésie Florilège des arts Poésie	Chant grégorien	06:00
07:00						Météo / Musique	Météo / Musique	07:00
07:30	Ligne Droite	Ligne Droite	Ligne Droite	Ligne Droite	Dernière Ligne Droite	Chrétienté Traditions Archives / Charles-Henri d'Elloy	Artisans Club de la presse / Il était une fois Douceur de vivre	07:30
10:00	Le monde de la philosophie Le français en partage Parole et pensée Français, mon beau souci	Mardis de la mémoire	Au fil des pages Voix au chapitre Au fil des pages Chroniques de la vie parisienne	Art et affinités Anthologie de la création Art et affinités Culture et éducation	Florilège des arts Poésie Florilège des arts Poésie	Trémolet de Villettes Le monde de la philosophie Le français en partage	Sciences et techniques	10:00
10:30						Le monde de la philosophie Le français en partage	Saint du jour (archives)	10:30
11:00	Ligne Droite	Ligne Droite	Ligne Droite	Ligne Droite	Dernière Ligne Droite	Parole et pensée Français, mon beau souci		11:00
11:30						Musique classique	Musique classique	11:30
12:00	Transmission L'Ecole Rostolan Défense	Nouvelle droite Beaux-arts Musique et culture Histoires de l'art et du patrimoine	Nouveau monde Liberté de penser Économistes Historiens	Cinéma Kerros Cultures et exploration Entrepreneurs	Idées politiques Éditeurs Théâtre Crise	La jeunesse	Lumière de l'espérance	12:00
13:30	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Cantiques	13:30
14:00	Poésie Florilège des arts Poésie Florilège des arts	Le monde de la philosophie Le français en partage Parole et pensée Français, mon beau souci	Mardis de la mémoire	Au fil des pages Voix au chapitre Au fil des pages Chroniques de la vie parisienne	Art et affinités Anthologie de la création Art et affinités Culture et éducation	Mardis de la mémoire	Chant grégorien	14:00
15:00	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Liturgie et musique sacrée	15:00
16:00	Lumière de l'espérance	Transmission L'Ecole Rostolan Défense	Nouvelle droite Beaux-arts Musique et culture Histoires de l'art et du patrimoine	Nouveau monde Liberté de penser Économistes Historiens	Cinéma Kerros Cultures et exploration Entrepreneurs	Idées politiques Éditeurs Théâtre Crise	La jeunesse	16:00
17:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	La valse des aventures	Musique classique	Musique classique	17:30
18:00	Lundi soir	Droit et libertés La vie France libre Vie française	Résistance française	Chrétienté Traditions Archives / Charles-Henri d'Elloy Trémolet de Villettes	Artisans Club de la presse / Il était une fois Douceur de vivre Sciences et techniques	La plus grande France Enjeux sécurité / Archives La plus grande France	Amitiés françaises	18:00
21:00	Ligne Droite	Ligne Droite	Ligne Droite	Ligne Droite	Dernière Ligne Droite	RC Mag	Musique classique	21:00
21:30	Soirée musicale	Monde de la foi Réaction Faux Réaction	Débats	France profonde Souveraineté Littératures Cheveu-Légers	Monde de la foi Réaction Faux Réaction	Débats	France profonde Souveraineté Littératures Cheveu-Légers	21:30
23:00		Soirée musicale	Soirée musicale	Soirée musicale	Chant grégorien	Soirée musicale	Dimanches sacrés	23:00
NUIT	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	NUIT
00:00	Transmission L'Ecole Rostolan Défense	Nouvelle droite Beaux-arts Musique et culture Histoires de l'art et du patrimoine	Nouveau monde Liberté de penser Économistes Historiens	Cinéma Kerros Cultures et exploration Entrepreneurs	Idées politiques Éditeurs Théâtre Crise	La jeunesse	Lumière de l'espérance	00:00
01:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	01:30
02:00	Amitiés françaises	Lundi soir	Droit et libertés La vie France libre Vie française	Résistance française	Chrétienté Traditions Archives / Charles-Henri d'Elloy Trémolet de Villettes	Artisans Club de la presse / Il était une fois Douceur de vivre Sciences et techniques	La plus grande France Enjeux sécurité / Archives La plus grande France	02:00

Les émissions en direct sont sur fond rouge / Les émissions musicales sont sur fond vert

Mise à jour : 02/02/2023

Radio Courtoisie – Grille de programme / Semaine A

Les émissions se succèdent selon un cycle de quatre semaines A, B, C et D

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
05:00	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	05:00
06:00	Langue française, Joyau de notre patrimoine Jacques Lacant (archives)	Le monde de la philosophie Rémi Soulié	Mardis de la mémoire Anne Collin	Au fil des pages Benoît Manchéron	Art et affinités Marie-Christine Lasnier	Floriège des arts Jean-Bernard Cahours d'Aspry	Chant grégorien Patrick Banken	06:00
07:00						Météo / Musique	Météo / Musique	07:00
07:30	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	Chrétienté Guillaume de Tanoüarn	Artisans Arthur du Tertre	07:30
10:00								10:00
10:30	Le monde de la philosophie Rémi Soulié	Mardis de la mémoire Anne Collin	Au fil des pages Benoît Manchéron	Art et affinités Marie-Christine Lasnier	Floriège des arts Jean-Bernard Cahours d'Aspry			10:30
11:00							Le monde de la philosophie Rémi Soulié	Le Saint du Jour Louis de Beaumont (archive)
11:30	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny			11:00
11:30						Musique classique	Musique classique	11:30
12:00	Transmission Valérie d'Aubigny	Nouvelle droite François Bousquet	Nouveau monde Evelyne Joslain	Cinéma Pascal Manuel Heu	Idées politiques Max Lebrun	La Jeunesse Alexandre Apreval	Lumière de l'espérance Michel Viot	12:00
13:30	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Cantiques	13:30
14:00	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pascal Payen-Appenzeller	Le monde de la philosophie Rémi Soulié	Mardis de la mémoire Anne Collin	Au fil des pages Benoît Manchéron	Art et affinités Marie-Christine Lasnier	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chant grégorien Patrick Banken	14:00
15:00	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Liturgie et musique sacrée Henri Adam de Villiers	15:00
16:00	Lumière de l'espérance Dominique Tassot	Transmission Valérie d'Aubigny	Nouvelle droite François Bousquet	Nouveau monde Evelyne Joslain	Cinéma Pascal Manuel Heu	Idées politiques Max Lebrun	La Jeunesse Alexandre Apreval	16:00
17:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	La valse des aventures Patrick Simon	Musique classique	Musique classique	17:30
18:00	Lundi soir Pierre-Alexandre Bouclay	Droit et libertés Olivier Tournafond	Résistance française Catherine Rouvier	Chrétienté Guillaume de Tanoüarn	Artisans Arthur du Tertre	La plus grande France Philippe Pichot-Bravard	Amitiés françaises Thierry Delcourt	18:00
21:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	RC Mag Jean-Edouard Kerbidi	Musique classique	21:00
21:30		Monde de la foi Jean Christaki de Germain	Débats Charles de Meyer	France profonde Thibaut de Chassey	Monde de la foi Jean Christaki de Germain	Débats Charles de Meyer	France profonde Thibaut de Chassey	21:30
23:00		Soirée musicale	Soirée musicale	Soirée musicale	Chant grégorien Patrick Banken	Soirée musicale	Dimanches sacrés	23:00
NUIT	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	NUIT
00:00	Transmission Valérie d'Aubigny	Nouvelle droite François Bousquet	Nouveau monde Evelyne Joslain	Cinéma Pascal Manuel Heu	Idées politiques Max Lebrun	La Jeunesse Alexandre Apreval	Lumière de l'espérance Michel Viot	00:00
01:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	01:30
02:00	Amitiés françaises Thierry Delcourt	Lundi soir Pierre-Alexandre Bouclay	Droit et libertés Olivier Tournafond	Résistance française Catherine Rouvier	Chrétienté Guillaume de Tanoüarn	Artisans Arthur du Tertre	La plus grande France Philippe Pichot-Bravard	02:00

Les émissions en direct sont sur fond rouge / Les émissions musicales sont sur fond vert

Mise à jour : 11/01/2023

Radio Courtoisie – Grille de programme / Semaine B

Les émissions se succèdent selon un cycle de quatre semaines A, B, C et D

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
05:00	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	05:00
06:00	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pierre Dehaye (archives)	Le français en partage Albert Salon	Mardis de la mémoire Anne Collin	Voix au chapitre Anne Le Pape	Anthologie de la création Daniel Habrekorn	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pascal Payen-Appenzeller	Chant grégorien Patrick Banken	06:00
07:00						Météo / Musique	Météo / Musique	07:00
07:30	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	Traditions Alain Lorans	Club de la presse Gabrielle Cluzel	07:30
10:00	Le français en partage Albert Salon	Mardis de la mémoire Anne Collin	Voix au chapitre Anne Le Pape	Anthologie de la création Daniel Habrekorn	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pascal Payen-Appenzeller		Il était une fois Patrick Simon	10:00
10:30						Le français en partage Albert Salon	Saint du jour Louis de Beaumont (archives)	10:30
11:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne droite Corentin Perrigny		Musique classique	Musique classique
11:30								11:30
12:00	L'Ecole Hervé Rolland	Beaux-arts Michel Colombin	Liberté de penser Anne-Sophie Hongre-Boyeidieu	Aude de Kerros	Éditeurs Jean-Paul Naddeo	La Jeunesse Salsa Bertin	Lumière de l'espérance Olivier Figueras	12:00
13:30	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Cantiques	13:30
14:00	Florilège des arts Jean-Bernard Cahours d'Aspry	Le français en partage Albert Salon	Mardis de la mémoire Anne Collin	Voix au chapitre Anne Le Pape	Anthologie de la création Daniel Habrekorn	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chant grégorien Patrick Banken	14:00
15:00	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Liturgie et musique sacrée Henri Adam de Villiers	15:00
16:00	Lumière de l'espérance Michel Viot	L'Ecole Hervé Rolland	Beaux-arts Michel Colombin	Liberté de penser Anne-Sophie Hongre-Boyeidieu	Aude de Kerros	Éditeurs Jean-Paul Naddeo	La Jeunesse Salsa Bertin	16:00
17:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	La valse des aventures Patrick Simon	Musique classique	Musique classique	17:30
18:00	Lundi soir Pierre-Alexandre Bouclay	La vie Jean-Marie Le Méné	Résistance française Nicolas Stoquer	Traditions Alain Lorans	Club de la presse Gabrielle Cluzel	La plus grande France Benjamin Blanchard	Amitiés françaises Thierry Delcourt	18:00
19:30					Il était une fois Patrick Simon			19:30
21:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	RC Mag Jean-Edouard Kerbidi	Musique classique	21:00
21:30	Soirée musicale	Réaction Philippe Mesnard	Débats Charles de Meyer	Souveraineté Michel Leblay	Réaction Philippe Mesnard	Débats Charles de Meyer	Souveraineté Michel Leblay	21:30
23:00		Soirée musicale	Soirée musicale	Soirée musicale	Chant grégorien Patrick Banken	Soirée musicale	Dimanches sacrés	23:00
NUIT	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	NUIT
00:00	L'Ecole Hervé Rolland	Beaux-arts Michel Colombin	Liberté de penser Anne-Sophie Hongre-Boyeidieu	Aude de Kerros	Éditeurs Jean-Paul Naddeo	La Jeunesse Salsa Bertin	Lumière de l'espérance Olivier Figueras	00:00
01:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	01:30
02:00	Amitiés françaises Thierry Delcourt	Lundi soir Laurent Poutier du Mesnil	La vie Jean-Marie Le Méné	Résistance française Nicolas Stoquer	Traditions Alain Lorans	Club de la presse Gabrielle Cluzel	La plus grande France Benjamin Blanchard	02:00
03:30						Il était une fois Patrick Simon		03:30

Les émissions en direct sont sur fond rouge / Les émissions musicales sont sur fond vert

Mise à jour : 11/01/2023

Radio Courtoisie – Grille de programme / Semaine C

Les émissions se succèdent selon un cycle de quatre semaines A, B, C et D

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
05:00	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	05:00
06:00	Mardis de la mémoire Pierre Chauvu (archives)	Parole et pensée Jean-René Ladmira	Mardis de la mémoire Anne Collin	Au fil des pages Benoît Mancheron	Art et affinités Marie-Christine Lasnier	Florilège des arts Jean-Bernard Cahours d' Aspry	Chant grégorien Patrick Banken	06:00
07:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	Météo / Musique	Météo / Musique	07:00
07:30						Archives / Charles-Henri d'Elloy	Douceur de vivre Alain Paucard	07:30
10:00	Parole et pensée Jean-René Ladmira	Mardis de la mémoire Anne Collin	Au fil des pages Benoît Mancheron	Art et affinités Marie-Christine Lasnier	Florilège des arts Jean-Bernard Cahours d' Aspry			10:00
10:30						Parole et pensée Jean-René Ladmira	Saint du Jour Louis de Beaumont (archives)	10:30
11:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny			11:00
11:30						Musique classique	Musique classique	11:30
12:00	Michel de Rostolan	Musique et culture Didier Rochard	Économistes Olivier Méresse	Cultures et exploration Pascale Maurer	Théâtre Jean-Luc Jeener	La jeunesse Pascal Lassalle	Lumière de l'espérance Isabelle Prêtre	12:00
13:30	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Cantiques	13:30
14:00	Promenade et fiâneries aux domaines de poésie Pascal Payen-Appenzeller	Parole et pensée Jean-René Ladmira	Mardis de la mémoire Anne Collin	Au fil des pages Benoît Mancheron	Art et affinités Marie-Christine Lasnier	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chant grégorien Patrick Banken	14:00
15:00	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Uturgie et musique sacrée Henri Adam de Villiers	15:00
16:00	Lumière de l'espérance Olivier Figueras	Michel de Rostolan	Musique et culture Didier Rochard	Économistes Olivier Méresse	Cultures et exploration Pascale Maurer	Théâtre Jean-Luc Jeener	La jeunesse Pascal Lassalle	16:00
17:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	La valse des aventures Patrick Simon	Musique classique	Musique classique	17:30
18:00	Lundi soir Pierre-Alexandre Bouclay	France libre Henri Fouquereau	Résistance française Bernard Antony	Archives	Douceur de vivre Alain Paucard	Enjeux sécurité Xavier Raufer	Amitiés françaises Thierry Delcourt	18:00
19:30				Charles-Henri d'Elloy		Archives		19:30
21:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	RC Mag Jean-Edouard Kerbid	Musique classique	21:00
21:30	Soirée musicale	Faux Corentin Perrigny Valentin Schlrmer	Débats Charles de Meyer	Littératures Jérôme Besnard	Faux Corentin Perrigny Valentin Schlrmer	Débats Charles de Meyer	Littératures Jérôme Besnard	21:30
23:00		Soirée musicale	Soirée musicale	Soirée musicale	Chant grégorien Patrick Banken	Soirée musicale	Dimanches sacrés	23:00
NUIT	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	NUIT
00:00	Michel de Rostolan	Musique et culture Didier Rochard	Économistes Olivier Méresse	Cultures et exploration Pascale Maurer	Théâtre Jean-Luc Jeener	La jeunesse Pascal Lassalle	Lumière de l'espérance Isabelle Prêtre	00:00
01:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	01:30
02:00	Amitiés françaises Thierry Delcourt	Lundi soir Pierre-Alexandre Bouclay	France libre Henri Fouquereau	Résistance française Bernard Antony	Archives	Douceur de vivre Alain Paucard	Enjeux sécurité Xavier Raufer	02:00
03:30					Charles-Henri d'Elloy		Archives	

Les émissions en direct sont sur fond rouge / Les émissions musicales sont sur fond vert

Mise à jour : 02/02/2023

Radio Courtoisie – Grille de programme / Semaine D

Les émissions se succèdent selon un cycle de quatre semaines A, B, C et D

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
05:00	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	Météo / Musique	05:00
06:00	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pierre Dehaye (archives)	Français, mon beau souci Michel Mourlet	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chroniques de la vie parisienne Jean-Paul Chayrigues de Olmetta	Culture et éducation Sophie Roubertie	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pascal Payen-Appenzeller	Chant grégorien Patrick Banken	06:00
07:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	Météo / Musique	Météo / Musique	07:00
07:30						Jacques Trémolet de Villers	Sciences et techniques Paul Deheuvels	07:30
10:00	Français, mon beau souci Michel Mourlet	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chroniques de la vie parisienne Jean-Paul Chayrigues de Olmetta	Culture et éducation Sophie Roubertie	Promenade et flâneries aux domaines de poésie Pascal Payen-Appenzeller			10:00
10:30						Français, mon beau souci Michel Mourlet	Le Saint du Jour Louis de Beaumont (archive)	10:30
11:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny			11:00
11:30						Musique classique	Musique classique	11:30
12:00	Défense Philippe Nicolardot	Histoires de l'art et du patrimoine Marie-Thérèse Hablot	Historiens Philippe Conrad	Entrepreneurs Louis La Bocca	Crise Laurent Artur du Plessis	La jeunesse Hugues Sérapion	Lumière de l'espérance Dominique Tassot	12:00
13:30	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Chansons françaises	Cantiques	13:30
14:00	Florilège des arts Jean-Bernard Cahours d'Aspry	Français, mon beau souci Michel Mourlet	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chroniques de la vie parisienne Jean-Paul Chayrigues de Olmetta	Culture et éducation Sophie Roubertie	Mardis de la mémoire Anne Collin	Chant grégorien Patrick Banken	14:00
15:00	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Liturgie et musique sacrée Henri Adam de Villiers	15:00
16:00	Lumière de l'espérance Isabelle Prêtre	Défense Philippe Nicolardot	Histoires de l'art et du patrimoine Marie-Thérèse Hablot	Historiens Philippe Conrad	Entrepreneurs Louis La Bocca	Crise Laurent Artur du Plessis	La jeunesse Hugues Sérapion	16:00
17:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	La valse des aventures Patrick Simon	Musique classique	Musique classique	17:30
18:00	Lundi soir Michel Leblay	Vie française Laurent Pouttier du Mesnil	Résistance française Paul-Marie Coûteaux Antoine Assaf	Jacques Trémolet de Villers	Sciences et techniques Paul Deheuvels	La plus grande France Anne-Laure Maleyre	Amitiés françaises Thierry Delcourt	18:00
21:00	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Ligne Droite Clémence Houdiakova	Dernière Ligne Droite Corentin Perrigny	RC Mag Jean-Edouard Kerbidi	Musique classique	21:00
21:30	Soirée musicale	Réaction Philippe Mesnard	Débats Charles de Meyer	Cheval-Légers Luc Le Garsmeur	Réaction Philippe Mesnard	Débats Charles de Meyer	Cheval-Légers Luc Le Garsmeur	21:30
23:00		Soirée musicale	Soirée musicale	Soirée musicale	Chant grégorien Patrick Banken	Soirée musicale	Dimanches sacrés	23:00
NUIT	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	NUIT
00:00	Défense Philippe Nicolardot	Histoires de l'art et du patrimoine Marie-Thérèse Hablot	Historiens Philippe Conrad	Entrepreneurs Louis La Bocca	Crise Laurent Artur du Plessis	La jeunesse Hugues Sérapion	Lumière de l'espérance Dominique Tassot	00:00
01:30	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	Musique classique	01:30
02:00	Amitiés françaises Thierry Delcourt	Lundi soir Pierre-Alexandre Bouclay	Vie française Laurent Pouttier du Mesnil	Résistance française Paul-Marie Coûteaux Antoine Assaf	Jacques Trémolet de Villers	Sciences et techniques Paul Deheuvels	La plus grande France Anne-Laure Maleyre	02:00

Les émissions en direct sont sur fond rouge / Les émissions musicales sont sur fond vert

Mise à jour : 02/02/2023

Détail des programmes – Radio Courtoisie

A noter que les émissions sont organisées selon un cycle de quatre semaines, A, B, C, D, du lundi au dimanche, depuis le lundi 1er janvier 2007. Ainsi, le lundi 6 février 2023 est le premier jour de la semaine A.

De plus, les émissions qualifiées de « Libres journaux » ne sont désignées que par leur thème au sein de la grille des programmes (ainsi, par exemple, le terme « Beaux-arts » renvoie au « Libre journal des beaux-arts », etc.).

LES LIBRES PROPOS

En direct de 10 h 00 à 11 h 00

Rediffusion le lendemain à 6 h 00 et 14 h 00

LUNDI

en alternance : Rémi Soulié, philosophe, essayiste, critique littéraire ;
Albert Salon, ancien ambassadeur de France à la Jamaïque, essayiste, président de l'association
Avenir de la langue française ;
Jean-René Ladmiral, philosophe, traductologue ;
Michel Mourlet, journaliste, écrivain, éditeur, théoricien du cinéma français.

« Le Monde de la philosophie »

Dirigé par : Rémi Soulié

Semaine A

Émission philosophique où l'on traite des grandes questions religieuses, politiques, économiques, des questions d'actualité qui méritent un traitement philosophique, et de la façon dont les progrès scientifiques, en biologie, en physique fondamentale ou en astronomie, changent la manière même dont on peut penser la présence de l'homme au monde.

Cette émission a été créée le 24 janvier 2011.

« Le français en partage »

Dirigé par : Albert Salon

Semaine B

Émission consacrée à la défense et à la promotion de la francophonie.
Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Parole et pensée »

Dirigé par : Jean-René Ladmiral

Semaine C

Émission centrée sur les relations du langage avec la pensée.
Cette émission a été créée le 12 septembre 2016.

« Français, mon beau souci »

Dirigé par : Michel Mourlet

Semaine D

L'émission comporte un entretien avec plusieurs invités autour d'un thème précis en relation avec l'usage du français, une série d'informations brèves sur des événements linguistiques, et finit par un jeu.

MARDI

Anné Collin, professeur d'histoire

« Les mardis de la mémoire »

Créé par Pierre Chaunu, de l'Institut

Dirigé par : Anne Collin

Toutes les semaines

Chaque semaine, sont reçus des historiens, des écrivains, des personnalités. Anne Collin utilise ses connaissances pour mettre en valeur le thème et l'invité dans le souci d'enrichir son auditoire.
Cette émission existe depuis plusieurs années.

MERCREDI

en alternance : Benoît Mancheron, éditeur ;
Anne Le Pape, journaliste, écrivain ;
Jean-Paul Chayrigues de Olmetta, journaliste, écrivain,
président d'honneur du Syndicat hippique national

« Au fil des pages »

Dirigé par : Benoît Mancheron
Semaines A et C

Cette émission invite les auteurs à présenter leurs dernières parutions dans les domaines littéraire, artistique et philosophique.

Cette émission a été créée le 28 février 2007.

« Voix au chapitre »

Dirigé par : Anne Le Pape
Semaine B

Émission d'actualité culturelle et présentant, autour d'une conversation avec une personnalité du monde culturel, les nouveautés de la littérature et du spectacle.

Cette émission a été créée le 26 mai 2010.

« Chroniques de la vie parisienne »

Dirigé par : Jean-Paul Chayrigues de Olmetta
Suppléant : Benoît Mancheron

Semaine D

Émission consacrée à l'actualité littéraire, artistique et mondaine.

Cette émission a été créée le 19 octobre 2016.

JEUDI

en alternance : Marie-Christine Lasnier, amateur d'art ;
Daniel Habrekorn, poète, écrivain ;
Sophie Roubertie, auteur, animatrice de parcours culturels.

« Art et affinités »

Dirigé par : Marie-Christine Lasnier
Semaines A et C

Émission qui emmène ses auditeurs à la découverte d'une exposition, d'un artiste, d'un courant artistique.

Cette émission existe depuis le 8 octobre 2020.

« Anthologie de la création »

Dirigé par : Daniel Habrekorn
Semaine B

Émission consacrée à l'histoire de la poésie française.

Cette émission a été créée le 3 novembre 2016.

« Culture et éducation »

Dirigé par : Sophie Roubertie
Semaine D

Dans cette émission, le principe de la transmission est développé pour les plus jeunes.

Cette émission a été créée le 14 novembre 2019.

VENDREDI

en alternance : Jean-Bernard Cahours d'Aspry, directeur artistique ;
Pascal Payen-Appenzeller, historien de Paris, écrivain, poète.

« Le florilège des arts »

Dirigé par : Jean-Bernard Cahours d'Aspry
Semaines A et C

Émission couvrant l'actualité musicale (sorties de disques, de livres de musicographie ou de musicologie), proposant des entretiens avec des personnalités du monde musical, ou consacrée à la présentation de thèmes de réflexion esthétique, liés à la musique et à son histoire.

« Promenade et flâneries aux domaines de poésie »

Créé par Pierre Dehaye, de l'Institut

Dirigé par : Pascal Payen-Appenzeller

Semaines B et D

Cette émission a pour but de présenter l'ensemble de la poésie française et internationale de tous les temps, en insistant néanmoins sur les poètes contemporains, par le moyen des livres et des entretiens, en privilégiant la lecture des textes.

LIBRE JOURNAL DE MIDI

En direct de 12 h 00 à 13 h 30

Rediffusion à minuit et à 16 h 00

LUNDI

en alternance : Valérie d'Aubigny, critique littéraire ;

Daniël Lallemand, secrétaire général adjoint du Rassemblement Pour la France,
président de l'Union paneuropéenne de France ;

Michel de Rostolan, ancien député, président fondateur du Cercle Renaissance ;
Philippe Nicolardot, ancien officier, responsable d'association.

« Le Libre Journal de la transmission »

Dirigé par : Valérie d'Aubigny

Semaine A

Cette émission souligne l'importance de la transmission dans un monde qui tend à perdre la mémoire du passé.

Cette émission a été créée le 23 septembre 2019.

« Le Libre Journal de l'École »

Dirigé par : Hervé Rolland

Semaine B

Cette émission a pour but de traiter divers sujets liés au thème de l'école : les écrans, l'importance de l'école maternelle, la maîtrise de la langue française, la formation des enseignants, la pédagogie Montessori, la musique, le sport, l'enseignement des mathématiques, etc.

Cette émission a été créée le 16 janvier 2023.

« Le Libre Journal de Michel de Rostolan »

Dirigé par : Michel de Rostolan

Semaine C

Émission s'efforçant de promouvoir une renaissance des valeurs culturelles, civiques, morales et spirituelles.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal de la Défense »

Dirigé par : Philippe Nicolardot

Semaine D

Émission consacrée à l'histoire et à l'actualité des forces armées.

Cette émission a été créée le 6 février 2017.

MARDI

en alternance : François Bousquet, journaliste, essayiste, philosophe ;

Michel Colombin, artiste peintre ;

Didier Rochard, musicien professionnel ;

Marie-Thérèse Hablot, professeur de français.

« Le Libre Journal de la nouvelle droite »

Dirigé par : François Bousquet

Semaine A

Conversations impertinentes sur les sujets de l'actualité artistique et littéraire.

Cette émission a été créée le 3 juillet 2018.

« Le Libre Journal des beaux-arts »

Créé par Christian Langlois, de l'Institut

Dirigé par : Michel Colombin

Semaine B

Ce Libre Journal présente l'actualité artistique et culturelle en mettant l'accent sur les hommes et les techniques.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal de la musique et de la culture »

Dirigé par : Didier Rochard

Semaine C

Émission consacrée à l'actualité musicale.

Cette émission a été créée le 30 janvier 2018.

« Les histoires de l'art et du patrimoine »

Dirigé par : Marie-Thérèse Hablot

Semaines A et C

Émission qui évoque un courant artistique, un bel édifice, une œuvre d'art, etc. Marie-Thérèse Hablot invite parfois l'artiste lui-même : en somme, à chaque rendez-vous avec les auditeurs, un livre nous raconte une « histoire de l'art ».

Cette émission existe depuis le 13 octobre 2020.

MERCREDI

En alternance : Evelyne Joslain, politologue, essayiste,
spécialiste du monde anglo-saxon ;

Anne-Sophie Hongre-Boyeldieu, juriste ;

Olivier Méresse, conseil en stratégie d'entreprise ;

Philippe Conrad, historien.

« Le Libre Journal du nouveau monde »

Dirigé par : Evelyne Joslain

Semaine A

Émission consacrée au monde anglo-saxon et à ses relations avec la France.

Cette émission a été créée le 28 septembre 2016.

« Le Libre Journal de la liberté de penser »

Dirigé par : Anne-Sophie Hongre-Boyeldieu

Semaine B

Émission traitant de l'actualité politique et sociale.

Cette émission a été créée le 24 février 2016.

« Le Libre Journal des économistes »

Dirigé par : Olivier Méresse

Semaine C

Cette émission se propose de présenter les livres récemment parus dans le domaine de la science économique et de débattre des questions d'actualité économique et sociale.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal des historiens »

Dirigé par : Philippe Conrad

Semaine D

Cette émission a pour vocation de rendre compte de l'actualité historique (publications, commémorations) dans un esprit d'ouverture aux diverses lectures du passé, en sollicitant l'intervention d'universitaires et de spécialistes.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

JEUDI

en alternance : Pascal Manuel Heu, écrivain, critique, historien du cinéma ;
Aude de Kerros, peintre, graveur, critique d'art et essayiste ;
Pascale Maurer, responsable d'association ;
Nicolas Tikhobrazoff, peintre.

« Le Libre Journal du cinéma »

Dirigé par : Pascal Manuel Heu

Semaine A

Le Libre Journal du Cinéma présente l'actualité cinématographique (films, publications, etc.) et reçoit diverses personnalités de la profession.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal d'Aude de Kerros »

Dirigé par : Aude de Kerros

Semaine B

Ce Libre Journal, consacré aux arts en général et aux arts plastiques en particulier, s'efforce de faire découvrir les artistes d'aujourd'hui et leurs œuvres. Il présente les écrits sur l'art et les événements de la vie artistique.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal des cultures et de l'exploration »

Dirigé par : Pascale Maurer

Semaine C

Le propos de l'émission pourrait se synthétiser ainsi : « Du périple à l'aventure géographique, donner un sens au voyage ». Elle donne la parole à des gens dont les métiers ou les parcours ont nourri leur passion pour le voyage. Elle révèle les différentes approches du voyage de ceux qui ont introduit une dimension géographique dans leur projet dès le départ, mais aussi des autres, qui ont peut-être fait de la géographie sans le savoir...

Cette émission a été créée le 21 juillet 2007.

« Le Libre Journal des entrepreneurs »

Dirigé par : Louis La Bocca

Semaine D

Cette émission a pour but de donner la parole aux entrepreneurs, qui sont le moteur de la vie en société depuis toujours. L'ensemble des thèmes abordés seront donc en rapport avec les entrepreneurs, l'entreprise.

Cette émission a été créée le 10 novembre 2022

VENDREDI

en alternance : Max Lebrun, consultant ;
Jean-Paul Naddeo, éditeur, motard ;
Laurent Poulitier du Mesnil, chef d'entreprise ;
Laurent Artur du Plessis, journaliste, essayiste.

« Le Libre Journal des idées politiques »

Dirigé par : Max Lebrun

Semaine A

Le Libre Journal des Idées politiques reçoit des universitaires, des experts, pour analyser les grandes idées politiques.

Cette émission est dirigée par Max Lebrun depuis le 21 décembre 2006.

« Le Libre Journal des éditeurs »

Dirigé par : Jean-Paul Naddeo

Semaine B

Ce Libre Journal a été fondé pour recevoir les patrons des maisons d'édition afin d'en faire l'historique et d'examiner les principales collections et les principaux titres qu'elles publient.

Cette émission, créée le 17 mai 1991 par Jean-Yves Dournon, éditeur, lexicographe, a été reprise par Jean-Paul Naddeo le 27 mai 2011.

« Le Libre Journal du théâtre »

Dirigé par : Jean-Luc Jeener

Semaine C

Ce Libre journal a pour ambition de transmettre aux auditeurs l'amour du théâtre, présenter les grandes pièces, son actualité.

Cette émission a été créée le 27 janvier 2023.

« Le Libre Journal de la crise »

Dirigé par : Laurent Artur du Plessis

Semaine D

Cette émission est consacrée aux grandes questions géopolitiques.

Cette émission a été créée le 3 juillet 2013.

SAMEDI

en alternance : Alexandre Apreval, président du Cercle Jacques Bainville ;

Salsa Bertin, journaliste ;

Pascal Lassalle, historien, journaliste ;

Hugues Sérapion, conseiller financier.

« Le Libre Journal de la jeunesse »

Dirigé par : Alexandre Apreval

Semaine A

Émission généraliste traitant principalement de l'actualité littéraire et politique. Y sont accueillis de nombreuses associations et des personnalités diverses.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal de la jeunesse »

Dirigé par : Salsa Bertin

Semaine B

Ce Libre journal traite de culture dans son acception la plus large, ainsi que de sujets consacrés à l'art de vivre. Deux univers sont formellement bannis de cet espace, la politique et l'économie.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal de la jeunesse »

Dirigé par : Pascal Lassalle

Semaine C

Émission politique et culturelle, organisée autour d'un entretien avec un ou deux invités et de chroniques régulières (cinéma, littérature, bandes dessinées, musique...).

Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal de la jeunesse »

Dirigé par : Hugues Sérapion

Semaine D

Un œil neuf, indépendant et jeune sur l'actualité économique, politique et culturelle. Hugues Sérapion, membre de la société civile, qui, depuis des années apporte un éclairage libre sur les thèmes qu'il aborde.

Cette émission existe depuis plusieurs années.

DIMANCHE

en alternance : Michel Viot, prêtre, adjoint au responsable de la pastorale des funérailles, adjoint au chapelain de la chapelle du Père-Lachaise ;

Olivier Figueras, journaliste, écrivain ;

Isabelle Prêtre, philosophe, psychologue, écrivain ;

Dominique Tassot, auteur, président du CEP (Centre d'Etudes et de Prospective pour la Science)

« Le Libre Journal de lumière de l'espérance »

Dirigé par : Michel Viot

Semaines A

Émission consacrée à la vie religieuse et à l'actualité de l'Église catholique.

Cette émission a été créée le 2 octobre 2016.

« Le Libre Journal de lumière de l'espérance »

Dirigé par : Olivier Figueras

Semaine B

Ce Libre Journal a pour objet d'apporter des témoignages, des sujets de réflexion, particulièrement pour la jeunesse.

Cette émission a été créée le 10 janvier 2016.

« Le Libre Journal de lumière de l'espérance »

Dirigé par : Isabelle Prêtre

Semaine C

Émission consacrée à la rencontre de la philosophie et de la spiritualité.

Cette émission a été créée le 10 novembre 2019.

« Le Libre Journal de lumière de l'espérance »

Dirigé par : Dominique Tassot

Semaine D

Ce Libre Journal aborde les principales questions liées à l'exercice de la médecine, ainsi qu'à l'éthique médicale.

Cette émission a été créée le 25 mars 2007.

LIBRE JOURNAL DU SOIR

En direct de 18 h 00 à 21 h 00

Rediffusions le lendemain à 2 h 00

LUNDI

Pierre-Alexandre Bouclay, journaliste, grand reporter, directeur de communication, président de Radio Courtoisie ;

« Le Libre Journal du lundi soir »

Cette émission a été créée le 10 juillet 2017

Toutes les semaines

Le Libre Journal du lundi soir traite de sujets très variés allant de la culture pure à l'actualité politique. Il donne aux auditeurs les dernières informations concernant la vie de la radio : modifications de la grille, grandes manifestations annuelles, événements heureux, etc.

MARDI

en alternance : Olivier Tournafond, avocat, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Paris Est ;

Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune ;

Henri Fouquereau, chef d'entreprise ;

Laurent Paultier du Mesnil, chef d'entreprise ;

« Le Libre Journal du droit et des libertés »

Dirigé par : Olivier Tournafond

Semaine A

Émission consacrée aux grandes questions de l'actualité juridique et de la philosophie du droit.

Cette émission a été créée le 20 décembre 2016.

**« Le Libre Journal de la vie »
Dirigé par : Jean-Marie Le Méné
Semaine B**

Les invités de cette émission, spécialistes dans des domaines divers et variés, y commentent et illustrent l'actualité de la Vie d'une manière générale, dans les domaines de la politique, le droit, les sciences, etc.

**« Le Libre Journal de la France libre »
Dirigé par : Henri Fouquereau
Semaine C**

Libre Journal généraliste où sont abordés des sujets divers, tels que les nouvelles technologiques, l'ouverture sur le monde et la défense de la francophonie.
Cette émission a été créée le 15 novembre 2011.

**« Le Libre Journal de la vie française »
Dirigé par : Laurent Poutier du Mesnil
Semaine D**

Ce Libre journal consiste en des entretiens politiques, littéraires et philosophiques. La gastronomie française y tient également une place importante.
Cette émission a été créée le 5 juillet 2016.

MERCREDI

En alternance, Catherine Rouvier, docteur d'État en droit public et science politique ;
Nicolas Stoquer, diplômé de l'IEP, fondateur du Rassemblement Pour la France, défenseur du patrimoine ;
Bernard Antony, journaliste, essayiste ;
Paul-Marie Coûteaux, homme politique, et Antoine Assaf, écrivain et philosophe.

**« Le Libre Journal de la résistance française »
Dirigé par : Catherine Rouvier
Semaine A**

Sur un ton dynamique et enjoué, Catherine Rouvier traite des divers thèmes de l'actualité.
Cette émission a été créée le 21 décembre 2016.

**« Le Libre Journal de la résistance française »
Dirigé par : Nicolas Stoquer
Semaine B**

Émission centrée sur les sujets politiques.
Cette émission a été créée le 7 septembre 2016.

**« Le Libre Journal de la résistance française »
Dirigé par : Bernard Antony
Semaine C**

Cercle de la presse nationaliste et thèmes d'actualité traités autour d'un ou plusieurs invités.
Cette émission a été créée le 14 octobre 2015.

**« Le Libre Journal de la résistance française »
Dirigé par : Paul-Marie Coûteaux et Antoine Assaf
Semaine D**

Émission d'information générale (politique, spectacles, finance, gastronomie, entretiens avec des écrivains, romanciers, essayistes, journalistes, scientifiques, etc.) et de commentaires sur la vie associative, l'Europe et la tradition catholique.
Cette émission a été créée le 21 septembre 2016.

JEUDI

en alternance : Guillaume de Tanoüarn, prêtre, théologien, philosophe ;
Alain Lorans, prêtre, journaliste ;
Charles-Henri d'Elloy, écrivain ;
Jacques Trémolet de Villers, avocat à la Cour, écrivain.

« Le Libre Journal de chrétienté »
Dirigé par : Guillaume de Tanouarn
Semaine A

Émission traitant de l'actualité politique et religieuse.
Cette émission a été créée le 23 juin 2016.

« Le Libre Journal des traditions »
Dirigé par : Alain Lorans
Semaine B

Cette émission a deux volets. Le premier volet offre des commentaires des événements politiques et historiques ; le second traite l'actualité culturelle et religieuse : commentaires et informations.
Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le Libre Journal de Charles-Henri d'Elloy »
Dirigé par : Charles-Henri d'Elloy
Semaine B (de 19 h 30 à 21 h 00)

Cette émission aborde divers thèmes de société, de culture, d'art, sous forme de débats.
Cette émission a été créée le 26 janvier 2023.

« Le Libre Journal de Jacques Trémolet de Villers »
Dirigé par : Jacques Trémolet de Villers
Semaine D

Libres commentaires de l'actualité politique, religieuse et culturelle.
Cette émission a été créée le 12 septembre 2008.

VENDREDI

en alternance : Arthur du Tertre, Conseiller en développement pour
la Fondation Kairos – Institut de France ;
Gabrielle Cluzel, journaliste, auteur ;
Patrick Simon, avocat, essayiste ;
Alain Paucard, écrivain ;
Paul Deheuvels, statisticien, membre de l'Académie des sciences.

« La valse des aventures »
Dirigé par : Patrick Simon
De 17 h 30 à 18 h 00

« Le Libre Journal des artisans »
Dirigé par : Arthur du Tertre
Semaine A

Le Libre Journal des artisans invite des professionnels à présenter leur métier et traite de la culture ouvrière, des problèmes du travail et de l'organisation des métiers. Cette émission a aussi pour but de faire connaître et de transmettre un savoir et des traditions du passé.
Cette émission existe depuis plusieurs années.

« Le club de la presse »
Dirigé par : Gabrielle Cluzel
Semaine B (de 18 h 00 à 19 h 30)

Le Club de la presse de Radio Courtoisie est une émission mensuelle de 90 minutes, en partenariat avec Boulevard Voltaire. Dirigé par Gabrielle Cluzel, directrice de la rédaction de Boulevard Voltaire, il accueille des journalistes de renom illustrant toutes les facettes de la « droite hors les murs ». Chaque mois, retrouvez-les pour décrypter l'actualité politique nationale et internationale.
Cette émission a été créée le 7 septembre 2018.

« Il était une fois... »
Dirigé par : Patrick Simon
Semaine B (de 19 h 30 à 21 h 00)

Un nouveau style d'émission où règnent la fantaisie et la fiction.
Cette émission a été créée le 25 janvier 2019.

« Le Libre journal de la douceur de vivre »

Dirigé par : Alain Paucard

Semaine C

Émission désireuse d'informer les auditeurs des activités variées qui peuvent présenter de l'intérêt pour leur fin de semaine, à Paris et province : lectures, cinéma, théâtre, spectacles divers, concerts, salons. Cette émission a été créée le 21 juillet 2017.

« Le Libre Journal des sciences et des techniques »

Dirigé par : Paul Deheuvels, de l'Institut

Semaine D

Le Libre Journal des sciences répond à la demande de nombreux auditeurs qui souhaitent être informés des avancées scientifiques. C'est donc une émission de vulgarisation, qui doit mettre des connaissances souvent difficiles d'accès à la portée du grand public cultivé. Elle a pour vocation de recevoir des savants éminents, pour qu'ils parlent de leur discipline et de leurs travaux. Cette émission a été créée le 26 octobre 2012.

SAMEDI

en alternance : Philippe-Pichot Bravard, historien, maître de conférence ;
Benjamin Blanchard, juriste, directeur d'association ;
Anne-Laure Maleyre, vice-président du Cercle Fraternité ;
Xavier Raufer, criminologue et essayiste

« Le Libre Journal de la plus grande France »

Dirigé par Philippe Pichot-Bravard - Semaine A

Benjamin Blanchard - Semaine B

Anne-Laure Maleyre - Semaine D

Émission vouée à l'illustration de la grandeur de la France à travers son histoire. Cette émission existe depuis le 9 janvier 2016.

« Le Libre Journal des enjeux sécurité »

Dirigé par Xavier Raufer

Semaine C (de 18 h 00 à 19 h 30)

Cette émission est consacrée à tous les aspects de la sécurité intérieure et extérieure, et abordée sous l'angle de la géopolitique et de la criminologie. Elle est principalement destinée à l'écoute des jeunes (étudiants, jeunes travailleurs). Les thèmes centraux seront des faits divers. Cette émission a été créée le 28 janvier 2023.

« RC Mag »

Dirigé par Jean-Edouard Kerbidi

Semaines A, B, C et D (de 21 h 00 à 21 h 30)

Cette émission a été créée le 7 janvier 2023

DIMANCHE

Thierry Delcourt, ancien officier, cadre de l'industrie.

« Le Libre Journal des amitiés françaises »

Dirigé par : Thierry Delcourt

Toutes les semaines

L'émission met en valeur les faits et les événements qui renforcent les liens sociaux des Français. Cette émission a été créée le 9 octobre 2016.

LIBRE JOURNAL DE LA NUIT

En direct, les mardis, mercredis et jeudis, de 21 h 30 à 23 h 00

Rediffusion trois jours après, les vendredis, samedis et dimanches, à 21 h 30

MARDI

en alternance : Jean Christaki de Germain, organisateur de spectacles ;

Philippe Mesnard, journaliste, auteur ;
Corentin Perrigny et Valentin Schirmer, journalistes.

« Libre Journal du monde de la foi »
Dirigé par : Jean Christaki de Germain
Semaine A

Exploration de la société française à la lumière de la foi catholique.
Cette émission a été créée le 17 janvier 2017.

« Le Libre Journal de la réaction »
Dirigé par : Philippe Mesnard
Semaines B et D

Actualité philosophique et politique.
Cette émission a été créée le 7 juillet 2016.

« Le Libre Journal du Faux »
Dirigé par : Corentin Perrigny et Valentin Schirmer
Semaine D

Cette émission permet de regarder et commenter l'actualité sous un angle humoristique.
Cette émission a été créée le 4 octobre 2022.

MERCREDI

Charles de Meyer, président d'association

« Le Libre Journal des débats »
Dirigé par : Charles de Meyer
Toutes les semaines

Débats sur des sujets politiques, métapolitiques, historiques et religieux
Cette émission a été créée le 30 septembre 2015.

JEUDI

en alternance : Thibaut de Chasse, éditeur ;
Michel Leblay, politologue, économiste ;
Jérôme Besnard, essayiste ;
Luc Le Garsmeur, haut fonctionnaire.

« Le Libre Journal de la France profonde »
Dirigé par : Thibaut de Chasse
Semaine A

Actualité philosophique et politique.
Cette émission a été créée le 14 juin 2016.

« Le Libre Journal de la souveraineté »
Dirigé par : Michel Leblay
Semaine B

Émission consacrée à la politique étrangère de la France.
Cette émission a été créée le 19 mai 2016.

« Le Libre Journal des littératures »
Dirigé par : Jérôme Besnard
Semaine C

Actualité littéraire.
Cette émission a été créée le 2 janvier 2020

« Le Libre Journal des cheveu-légers »
Dirigé par : Luc Le Garsmeur
Semaine D

Débats sur les sujets littéraires et politiques.

Cette émission a été créée le 21 octobre 2015.

LIGNE DROITE. LA MATINALE DE RADIO COURTOISIE

Ligne droite, c'est un nouveau module d'entretiens successifs sur des thèmes d'actualité, chacun d'une durée de 15 à 30 minutes, animés tous les matins du lundi au vendredi de 7 à 10 heures, par Clémence Houdiakova. Rediffusion tous les soirs du lundi au vendredi de 21 h 00 à 21 h 30.

Les entretiens d'invités – des personnalités culturelles ou politiques qui ont une actualité ou quelque chose à dire sur l'actualité – se font individuellement ou en table ronde avec trois ou quatre participants.

ÉMISSIONS MUSICALES

Du lundi au dimanche, de 5 h 00 à 6 h 00 : « Musique classique »

Du lundi au samedi, de 13 h 30 à 14 h 00 : pause musicale « chanson française des origines à nos jours ».

Émission consacrée à la chanson française d'avant ou d'après-guerre.

Dimanche, de 13 h 30 à 14 h 00 : pause musicale « cantiques et chants d'église ».

Émission consacrée aux chants entonnés dans les offices paroissiaux.

Du lundi au samedi de 15 h 00 à 16 h 00 : « Musique classique ».

Dimanche, de 15 h 00 à 16 h 00 : « Liturgie et musique sacrée ». Henri de Villiers, musicologue, directeur de la chorale de Sainte Eugène Sainte Cécile, consacre son émission à la présentation de la musique religieuse de qualité, d'inspiration biblique, dans le respect des temps liturgiques. L'objectif est aussi de faire découvrir des œuvres et des compositeurs peu ou mal connus.

Du lundi au jeudi, les samedis et dimanches, de 17 h 30 à 18 h 00 : « Musique classique »

Lundi, de 21 h 30 à minuit : « Soirée musicale à thèmes ». Émission musicale proposant la diffusion de grandes œuvres classiques sélectionnées autour d'un thème choisi

Du mardi au jeudi, et le samedi, de 23 h 00 à minuit : « Soirée musique classique »

Vendredi, de 23 h 00 à minuit, dimanche de 6 h 00 à 7 h 00 : « Chant grégorien »

Dimanche de 23 h 00 à minuit : « Dimanches sacrés »

ARCHIVES DE RADIO COURTOISIE

Lundi

De 6 h 00 à 7 h 00

- « Langue française, joyau de notre patrimoine »

Semaine A

Rediffusion de l'émission créée et dirigée par Jacques Lacant.

- « Promenade et flâneries aux domaines de poésie »

Semaines B et D

Rediffusion de l'émission créée et dirigée par Pierre Dehaye, de l'Institut.

- « Les mardis de la mémoire »

Semaine C

Rediffusion de l'émission créée et dirigée par Pierre Chauvu.

Dimanche
De 10 h 30 à 11 h 30
Rediffusion à 14 h 00

➤ « Le Saint du jour »

Dirigé par : Louis de Beaumont, historien.

Toutes les semaines

Chercher à rassembler les éléments qui permettent de mieux apprécier les saints ou bienheureux qui figurent au catalogue de l'Église catholique.

Cette émission existe depuis la création de Radio Courtoisie, en novembre 1987, et continue d'être diffusée après la mort de Louis de Beaumont, le 17 avril 2011.

ANNEXE III

STIPULATIONS RELATIVES **À LA DIFFUSION DES CHANSONS D'EXPRESSION FRANÇAISE** *(cf. article 3-2)*

A NE REMPLIR QUE SI LE TITULAIRE CHOISIT LE REGIME GENERAL

Dans le respect de la délibération n° 2021-103 adoptée par le CSA le 8 décembre 2021 et le cas échéant de tout autre acte qui la modifie ou s'y substitue, le titulaire s'engage à ce qu'au moins **40 %(*)** de la totalité des chansons diffusées soient des chansons d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France et à ce que les chansons d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions représentent au moins **20 %(**)** du nombre total des chansons diffusées.

(*) - Le nombre ne peut pas être inférieur à 40.

() - Le nombre ne peut pas être inférieur à 20.**

ANNEXE III BIS

INFORMATIONS RELATIVES À LA PROGRAMMATION MUSICALE (cf. article 3-2)

À NE REMPLIR QUE SI LE TITULAIRE ENVISAGE DE DIFFUSER
UN PROGRAMME MAJORITAIREMENT MUSICAL

Public visé

- Jeune
- Jeune-adulte
- Adulte
- Senior

Genres musicaux dominants

(plusieurs choix peuvent être faits)

- Dance-Electro
- Groove-Rap
- Pop-Rock
- Variété
- Autre(s) genre (s) à préciser
(classique, jazz, musiques du monde, etc.) :

Pourcentage de titres « gold »*

- Entre ... et ... %

Pourcentage de nouveautés**

- Entre ... et ... %

Pour les radios diffusant majoritairement des titres « gold »

- Décennie(s) des titres diffusés :

* **Gold** = titre de plus de 3 ans

** **Nouveauté** = titre de moins de douze mois

ANNEXE IV

PUBLICITÉ

(cf. articles 3-3 et 3-4)

Radio Courtoisie est une radio culturelle associative qui refuse toute ressource publicitaire. Elle est intégralement financée par les dons de ses auditeurs.

a) MODALITÉS D'INSERTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES

Le temps maximal consacré à la publicité est de minutes par heure en moyenne journalière, sans pouvoir dépasser minutes pour une heure donnée.

b) MODALITÉS DE DIFFUSION DANS LA GRILLE DES PROGRAMMES

c) DONNÉES ASSOCIÉES : MODALITÉS D'INSERTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES

S'il envisage de diffuser de la publicité au sein des données associées, le titulaire décrit les modalités d'insertion de ces messages publicitaires (durée, etc.).